

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 01 octobre 2024

Membres

En exercice : 12

Présents : 10

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

26 septembre 2024

Date d'affichage:

26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier octobre à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO, Muriel WOLKOWICKI

Représentés : Nathalie SARRAU par Brigitte DARMEDRU

Excusés : Anthony ALVES DA COSTA

Absents :

Secrétaire de séance : Gilbert GUILLOUX

Objet: CONCLUSION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN NATURE, POUR LA FOURNITURE D'ARCEAUX DE STATIONNEMENT VÉLOS, ENTRE LA COMMUNE ET MBA - DE_2024_41

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de MBA, et notamment l'item «Organisation de la mobilité» de la compétence obligatoire «Aménagement de l'espace communautaire»,

VU la délibération n°2024-125 du Conseil Communautaire du 20 juin 2024 portant attribution d'une subvention en nature «Fourniture d'arceaux de stationnement vélo aux communes du territoire»,

CONSIDÉRANT que MBA a décidé de soutenir les communes dans leurs projets de stationnement vélo en faisant l'acquisition de 410 arceaux à répartir entre les communes du territoire,

Le rapport entendu,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'attribution de subvention en nature pour la fourniture de 3 arceaux de stationnement vélo entre la commune de Chânes et MBA.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 03 / 10 / 2024
et publié ou notifié
le 03 / 10 / 2024



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

AGEDI Dépôt Préfecture de SAONE ET LOIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/10/2024 071-217100841-20241001-DE_2024_41-DE